

Les écoles catholiques dans le canton de Vaud

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Schule**

Band (Jahr): **27 (1940)**

Heft 12: **La Suisse romande**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-535247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la tête de cette nouvelle école en une région presque entièrement catholique, vœu d'autant plus légitime, geste chevaleresque d'autant plus attendu, que tous les établissements scolaires officiels, à deux ou trois exceptions, sont dirigés par des adhérents de l'Eglise réformée ».

Le dit rapport est daté du 20 janvier et est resté jusqu'à ce jour sans réponse.

Pour clore, signalons le mécontentement des catholiques jurassiens qui provient du refus, de la part de la direction de l'éducation publique, d'octroyer une maturité aux étudiants de Saint-Charles, le seul collège catholique du canton. Toutes les démarches, celles du directeur de l'établissement, celles du président cantonal de l'A. P. C. S., celles même de Mgr. notre Evêque se sont heurtées au même refus. M. le Conseiller Gressot disait à la dernière assemblée de la Jurassia à Saint-Ursanne : « Il faudra faire cesser cet ostracisme qui consiste par l'Etat à favoriser l'école officielle au détriment des écoles privées. Les parents doivent jouir du droit de faire éduquer leurs enfants par l'institution qui leur semble plus apte à le faire et l'Etat doit leur permettre ce choix en mettant toutes les écoles — publiques ou privées — sur le

même pied, c'est-à-dire en accordant les mêmes prérogatives à chacune d'elles, et vous parlant de cela je pense à notre collège Saint-Charles qu'un ostracisme *kulturkampfen* quarante-huitard empêche de se développer comme il en aurait le droit. »

Et à la même occasion, M. Gressot citait encore, de la « Démocratie suisse » de M. le Conseiller fédéral Etter, le passage suivant : « La démocratie libérale ne laisse pas de s'enorgueillir d'avoir éliminé, autant qu'elle le pouvait, l'influence religieuse de l'école. Aujourd'hui encore, malgré les résultats péremptoirs de l'expérience, on ne veut pas comprendre partout que l'école a été ainsi livrée à la contagion du matérialisme et que les fondements moraux de la démocratie en ont été ébranlés. Par l'école neutre, le libéralisme se flattait de créer l'unité nationale. Chacun peut facilement se rendre compte dans quelle mesure nous avons atteint cette unité nationale qui devait être le fruit de l'éducation religieuse. C'est à la démocratie chrétienne qu'il appartient de rétablir l'école chrétienne, c'est-à-dire de refaire une école dans laquelle la famille et l'Eglise reprendront l'influence directe qui leur revient, en vertu du droit naturel et divin. » Sapino.

Les écoles catholiques dans le canton de Vaud

L'histoire du canton de Vaud nous apprend que le pays ayant été conquis en 1536 par les Bernois, ceux-ci y supprimèrent le culte catholique, sauf dans une partie du bailliage d'Echallens où il put se maintenir grâce au fait que les Bernois en partageaient la copropriété avec les Fribourgeois. Lorsqu'en 1803, le canton fut devenu indépendant, la Constitution fixa que les institutions officielles ecclésiastiques ressortiraient de l'église réformée d'une manière générale, à l'exception des paroisses catholiques constituées dans le district d'Echallens.

La loi scolaire vaudoise — loi sur l'enseignement primaire de 1927 — reflète cette particularité. D'une manière générale, l'école dépend directement de l'Etat, elle est sous le contrôle des autorités locales civiles qui paient le corps enseignant et fournissent les locaux. Mais dans les paroisses mixtes du district d'Echallens, il y a des écoles catholiques officielles complètement distinctes de l'école protestante et bénéficiant des mêmes droits. Les dépenses pour ces écoles catholiques, Echallens, Assens, Bottens, Poliez-Pittet, Villars le Terroir et Bretigny, Saint-Barthélemy, sont donc à la charge des

communes essentiellement, et pour une part de celle de l'Etat.

Dans toutes les autres communes du canton de Vaud, l'école publique doit être accessible à tous, protestants, catholiques et juifs, au même degré. L'enseignement religieux officiel est celui de l'Eglise nationale réformée. Il n'est cependant pas obligatoire pour les élèves d'autres confessions. Le clergé catholique peut appeler les enfants ressortissants de lui, mais fréquentant l'école

publique, aux leçons de catéchisme qu'il donne dans les locaux paroissiaux, le plus souvent, mais il ne peut pas les y contraindre. Ici et là cependant, notamment à Yverdon, cet enseignement confessionnel peut aussi se donner en dehors des classes, dans le bâtiment d'école lui-même, sans charge financière pour l'Etat.

Mais dans une douzaine de communes du canton, à Lausanne, Vevey, Yverdon, Montreux, Morges, Nyon, Villeneuve, Payerne,



Lausanne (Kathedrale, 12./13. Jahrhundert).

Rolle, Aigle, Bex, Moudon, Château d'Oex, il existe en outre des écoles catholiques libres. Le programme de ces écoles est le même que celui de l'école officielle. L'Etat y exerce le même contrôle que sur ces dernières. C'est sous sa direction que se déroulent les examens de fin d'année. Mais il n'assume à leur égard aucune charge financière. Par exception, deux communes, Nyon et Payerne, reçoivent une petite subvention de l'autorité locale.

C'est la communauté paroissiale catholique qui nomme et paie les instituteurs et les institutrices à son gré, sous réserve que l'Etat peut exiger qu'ils soient Suisses et pourvus d'un brevet d'enseignement régulier. Il exerce d'ailleurs ce contrôle sans aucune étroitesse d'idées. Quant aux ressources, elles sont fournies par les paroisses, par les parents et par les dons particuliers des amis de l'école.

On comprend que ce soit là une charge considérable pour les paroisses, qui toutes dépendent presque exclusivement de la charité des fidèles. Pour mieux faire comprendre les situations, voici la situation des écoles catholiques de Lausanne, les plus importantes du canton.

Ces écoles ont été créées en 1816 déjà, et n'ont cessé de poursuivre leur activité depuis cette date, soit depuis 132 ans. Petite classe d'une dizaine d'enfants au début, les élèves remplissent aujourd'hui deux grands bâtiments de huit classes chacun, plus l'école infantine. Ces élèves étaient, à la séance de clôture de mars 1940, au nombre de 648, dont 116 aux classes enfantines, et de 532 aux classes primaires. De ces derniers, 422 étaient Suisses (116 Vaudois, 142 Fribourgeois) et 110 étrangers (86 Italiens). L'enseignement est dirigé avec une grande distinction, sous le contrôle immédiat et continu du clergé, par les Frères de Marie et les Sœurs de la Présentation de Marie.

Du dernier rapport, nous détachons ces mots significatifs : « Nos élèves nous laissent une grande satisfaction ; ils ont vraiment très bon esprit... Aux examens officiels, la plupart ont obtenu la note la meilleure. »

Cela ne va pas, il va sans dire, sans de grosses dépenses. La paroisse de Notre Dame (Valentin) qui a construit les bâtiments, a la charge exclusive du service d'intérêt et des frais d'entretien, sans que les autres paroisses de Lausanne, qui y envoient cependant des enfants, soient tenus aux charges financières. Les dépenses du dernier exercice à la charge du comité des écoles montent, pour le dernier exercice 1939-1940, à la somme de 30,200 francs, dont 21,600 pour les traitements. Cette dépense est couverte par une contribution paroissiale de 6600 francs, par la contribution d'écologie des parents 4600 francs, par une souscription régulière dans la paroisse 6600 francs, par des ventes 2700 francs, par quelques revenus 4600 francs. Le reste, soit 5000 francs, est sollicité auprès des bienfaiteurs de l'extérieur, parmi lesquels l'œuvre des Missions intérieures figure pour un subside annuel de 1200 francs.¹

Ajoutons qu'en outre de l'école proprement dite, le clergé doit s'occuper de l'entretien des cuisines scolaires et des colonies de vacances. On voit par là même la somme du dévouement qui se manifeste à Lausanne, en dehors des charges paroissiales proprement dites.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des écoles primaires. Il y a en outre, à Lausanne, à Vevey, à Montreux, des écoles catholiques supérieures, sous forme de pensionnat avec élèves internes et externes. Ces institutions sont de caractère absolument privé ; et les paroisses n'y ont aucune responsabilité.

¹ Für sämtliche katholischen Schulen des Waadtlandes verausgabte die inländische Mission im vergangenen Jahr Fr. 9500.—. (Die Red.)

L'Etat lui laisse toute liberté, à la réserve, ici encore, qu'il peut contrôler la nationalité et la capacité du personnel enseignant.

Le personnel doit, de préférence, être de nationalité suisse.

Lausanne.

Maxime Reymond.

L'école de la montagne en Valais

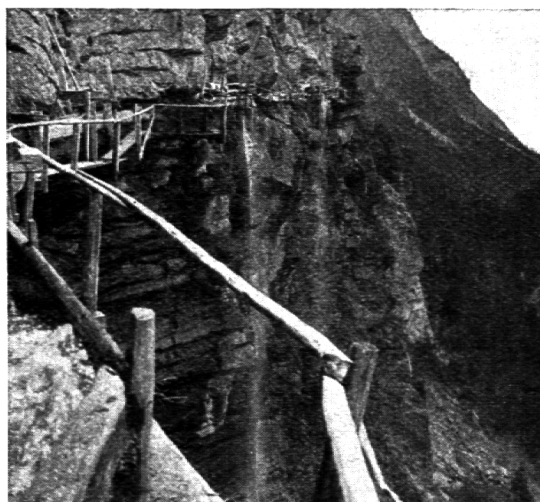
En contre-bas de la route, au milieu des vergers, une maison un peu plus grande que les autres, mais ayant ce même style du mazot valaisan : deux pièces superposées en poutres de beau mélèze rouge, qui regardent la vallée et que flanquent, côté montagne, deux « salles » en pierres solidement liées par le plâtre du vieux temps; c'est l'école du village.

Aux garçons, le rez-de-chaussée supérieur; les fillettes descendent par un étroit passage où s'accumulent en hiver les neiges et les eaux, puis, par quelques marches, elles accèdent à un corridor séparant le bûcher de la salle de classe.

A la chapelle voisine, la cloche a appelé, et de toutes les venelles s'amènent les marmots : petits garçons arborant des tricots outrageusement rouges et portant au dos tout leur bagage de livres dans une caisse dont ils font claquer le couvercle en marchant ; fillettes en costume du pays, robe ample et caraco, pauvres, et cependant très dignes, et tenant en main leur simple cabas, qui est d'étoffe travaillée par leur mère.

— ... jour Mademoiselle. Ainsi saluent-elles la jeune-fille de la même commune, qui porte le même costume humble, et qui est l'institutrice du hameau. On va être avec elle sans façon, car elle est bonne; et pourtant on la respecte, car elle est un peu la maman de tout ce petit monde. Chacune redécouvre sa place ancienne sur le banc grossier tailladé au couteau. On déplie les cartes géographiques ; les toiles d'araignées disparaissent. Par la fenêtre, un dernier regard vers l'automne merveilleux qui s'éteint — car c'est déjà novembre — et puis, ça y est. On est dans cette école comme si on ne l'avait jamais quittée. Les

six mois de bonne saison se sont envolés, ne laissant que le souvenir tonifiant du travail au grand air. Maintenant l'autre moitié de la vie commence, la partie recluse dans le recueillement intérieur de la classe et le silence des neiges qui vont venir.



Bisse (Wasserleitung) von Savièse.

Et voici, les grandes fredonnent une leçon nouvelle qui sera reprise demain sur un ton plus élevé ; cela deviendra dans quelques jours une puissante psalmodie. Les petites, elles, toutes blotties au dernier banc, sont timides et touchantes. Les aînées les pilotent fièrement, leur enseignent sur les tableaux les éléments du syllabaire, en un français pittoresque et savoureux.

Jusqu'à la neige tombée, les devoirs de classe vont subir quelques entorses. A peine sorties, les parents accaparent leurs enfants: ils ont besoin de leurs bras: derniers fruits à récolter, derniers repas aux brebis et aux chèvres dans les prés bientôt tondus, légumes tardifs à préserver de la neige.

L'institutrice avait compté sur les mois rigoureux pour un travail plus constant; elle s'était trompée. Il y a des absences. Il y a